

Gimel, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 26 mars 2019

Présidence: Madame Christelle Debonneville

## LE CONSEIL COMMUNAL

Vu

le préavis municipal n° 01-2019 : «Remplacement de l'UNIMOG» ;

Ouï

le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet

Considérant

que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## **DECIDE**

- 1. D'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule REFORM Multi T10 et ses équipements tel que décrit dans le préavis moyennant reprise de l'Unimog, de la saleuse et de la lame à neige existants pour un montant total de Fr. 239'000.00 TTC.
- 2. De prélever un montant de Fr. 239'000.00 sur le compte Raiffeisen No 1001.85 en vue du financement de cet achat.
- 3. d'amortir ce véhicule par le prélèvement sur le compte de réserve «fond de renouvellement des véhicules communaux » No 9281.010 de Fr. 239'000.00.
- 4. de prendre acte qu'un montant de Fr. 10'000.00 / an, renouvelable, sera crédité sur le compte No 9281.010 dès le 1er janvier 2019 ainsi que sur le compte Raiffeisen No 1001.85.

Pour le Bureau du Conseil communal

La présidente

Christelle Debonneville

Le secrétaire

Florian Magnin

## Droit de référendum